



SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

Offre d'emploi Fonction supérieure – A3 – 40002241

Informations générales

Fonction:	Directeur·rice (m/f/x)
Rôle linguistique :	Francophone
Nombre d'emplois vacants:	1
Contrat de travail / Procédure:	Fonction supérieure*
Administration:	Bruxelles Economie et Emploi
Direction:	Direction Inspection économique
Localisation:	Iris Tower – Place Saint-Lazare 2 – 1035 Bruxelles
Info procédure:	Mieke De Dobbeleer - Eva De Man (E-mail: promo@sprb.brussels)
Info fonction:	Geert Rochtus (Tél.: 02/800.35.93 / E-mail: grochtus@sprb.brussels)

**Une fonction supérieure est un emploi temporairement inoccupé. La désignation pour l'exercice d'une fonction supérieure est faite pour une durée maximum d'un an. Le Conseil de direction peut prolonger l'exercice d'une fonction supérieure pour une durée maximum d'un an. Cette prolongation ne peut avoir lieu que deux fois.*

Description de la fonction:

En tant que **Directeur·rice de la Direction Inspection Economique**, vous assurez la gestion efficace d'une équipe composée de près de 15 agents et veillez à l'exécution des missions et à l'atteinte des objectifs de la Direction.

Vous contribuez au bon fonctionnement de l'administration et à l'application des valeurs en vigueur au sein du SPRB en managant de manière optimale votre unité administrative en vue de fournir des prestations de qualité.

En tant que Directeur·rice, les **activités générales** suivantes font, notamment, partie de votre fonction:

- Vous assurez la **gestion générale** et le pilotage de la direction, en tenant compte des objectifs stratégiques de BEE. Vous veillez à ce que les objectifs fixés pour la Direction soient atteints, en particulier vous assurez la préparation d'un POP annuel et son suivi. Vous faites régulièrement rapport à la hiérarchie et vous signalez



SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

certain problèmes ou identifiez d'autres points à améliorer. Vous cherchez l'amélioration continue pour les processus de la direction.

- Vous assurez l'encadrement et la **gestion du personnel** de la direction (environ 15 personnes) : assurer les délégations et la planification du travail, donner les instructions et motiver les collaborateurs de sa direction, évaluer les responsables des équipes et des personnes clés dans les délais prévus, veiller à ce que les besoins en formation soient assurés, avec le soutien de votre correspondant RH, être à l'écoute des problèmes et proposer des solutions, contrôler régulièrement l'exécution des instructions et la qualité du travail réalisé.
- Vous assurez un processus permanent de contrôle. Vous identifiez, concevez, gérez les différents processus de réalisation ;
- Vous développez des **réseaux** de relation avec des partenaires clés au sein de BEE, du SPRB et d'autres organismes ;
- Vous supervisez la **communication** interne au sein de la direction. Vous assurez une bonne politique d'information et de communication au sein de son unité administrative et vis-à-vis des partenaires de la Région et du public ;
- Vous participez à l'élaboration des **politiques économiques** liées aux missions de la Direction Inspection Economique avec les cabinets de tutelles et les autres parties prenantes ;
- Vous **représentez** la Direction Inspection Economique auprès ses parties prenantes.

En général, les activités générales liées à la fonction-type « directeur » (Code A3 01) s'appliquent.

Vous assurez également des activités spécifiques aux matières de la Direction Inspection économiques :

- Plus précisément, vous **assurez le contrôle final et la validation de l'ensemble des inspections** en lien avec les domaines d'activités de la direction Inspection Economique. Vous assurez le **contrôle final** et la **validation** de l'ensemble des décisions relatives au contrôle des dossiers d'aide aux entreprises (+/- 850 dossiers / an) et la **validation** de l'ensemble des actes et procédures relatifs au contrôle des hébergements touristiques (+/- 250 PV / an, +/- 40 ordres de cessation d'activités / an, +/- 5 mises sous scellés / an).

Situation au sein de l'organisation

Bruxelles Economie et Emploi a pour mission de développer l'économie durable et l'emploi dans la Région de Bruxelles-Capitale. C'est l'une des huit administrations du Service public régional de Bruxelles. Ses services s'adressent en première ligne aux entreprises et aux travailleurs.

La **Direction Inspection Economique** assure les missions d'inspection dans différents domaines.

Il s'agit principalement des inspections (ex-post) du respect des conditions d'octroi liées à des subsides aux entreprises et les inspections (ex-post) et les contrôles (exploitations illégales) dans le cadre de la réglementation régionale relative aux hébergements



SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

touristiques. Dans une moindre mesure, font aussi partie des missions de la direction Inspection Economique les inspections dans le cadre des réglementations dans le domaine de l'agriculture et de l'accès à la profession.

Votre profil

Cet appel à candidatures est uniquement destiné aux membres du personnel **statutaire** qui font partie du Service public régional de Bruxelles.

Pour pouvoir être désigné à une fonction supérieure de Directeur·rice, l'agent doit répondre aux conditions requises par le statut, à savoir:

- être titulaire du grade d'attaché·e (rang A1), de de premier·e attaché·e ou de conseiller·e-expert·e (rang A2) ;
- disposer d'au moins 6 ans d'ancienneté de grade ;
- disposer d'une évaluation « favorable » ;
- ne pas faire l'objet d'une peine disciplinaire non radiée.

Vous devez répondre à ces conditions à **la date limite du dépôt des candidatures**.

Connaissances

- **Vous avez une connaissance technique approfondie de la réglementation lié aux missions de la Direction INSPECTION ECONOMIQUE, principalement reprises dans les réglementations suivantes :**
 - Ordonnance du 13 octobre 2023 relative aux aides pour le développement et la transition économique des entreprises et ses arrêtés d'exécution.
 - Les ordonnances précédentes liées aux aides aux entreprises, notamment l'ordonnance du 3 mai 2018 relative aux aides pour le développement économique des entreprises et ses arrêtés d'exécution.
 - L'ordonnance du 3 mai 2018 relative aux chantiers en voirie publique et ses arrêtés du gouvernement relatifs aux compétences « Economie ».
 - Les réglementations régionales de la Région de Bruxelles-Capitale liées aux aides aux entreprises pendant la crise sanitaire Covid.
 - Ordonnance du 13 janvier 1994 relative à la promotion du commerce extérieur et à l'attraction des investissements étrangers de la Région de Bruxelles-Capitale et ses arrêtés du gouvernement.
 - Ordonnance du 8 octobre 2015 portant des règles générales relatives à la rétention, au recouvrement et à la non-liquidation des subventions en matière d'emploi et d'économie
 - Ordonnance du 8 mai 2014 relative à l'hébergement touristique et ses arrêtés d'exécution.
- Vous avez une connaissance approfondie sur les missions de l'inspection économique et leurs application au sein du fonctionnement de l'inspection économique.



SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

Compétences fonctionnelles

- Vous définissez et suivez des objectifs de manière proactive, vous étayez des plans d'action de manière minutieuse et vous y impliquez les bonnes ressources, dans les délais disponibles.
- Vous encouragez la collaboration entre les membres d'une équipe et entre des équipes différentes, vous affrontez les conflits et vous impliquez les membres de l'équipe.
- Vous avez de l'impact, vous négociez pour arriver à une situation "win-win" et vous convainquez un public.

La motivation et les compétences en caractères gras sont considérées comme très importantes pour la fonction et ont un plus grand poids dans le score final.

Procédure

Cf. Note de service